



Quand on est malade, on se passerait bien du déplacement jusqu'à la pharmacie... Des Bordelais l'ont bien compris : ils ont créé Mesoigner.fr, un site Internet qui propose aux pharmaciens de vendre leurs médicaments en ligne.

Bien sûr, tous les médicaments ne sont pas concernés, seulement les 400 produits que les pharmacies sont autorisées à vendre sans ordonnance. Bien sûr aussi, l'activité est très réglementée en ligne : seules les officines ayant une "vraie" boutique peuvent vendre à distance, et seulement après avoir obtenu le feu vert de l'ARS (l'Agence régionale de santé). Mais très peu le font encore : une vingtaine en Aquitaine ont créé leur site Internet.

Clé en main pour les officines

Persuadés que les médicaments ne resteront sans doute pas éternellement à l'écart du développement du e-commerce, Amaury de Chalain, Xavier et Christine Mosnier-Thoumas ont créé début 2014 www.mesoigner.fr.

Le site est en fait une plateforme de vente pour les professionnels, un outil clé en main mis à leur disposition sur abonnement sans qu'ils aient à en gérer la partie technique. Sur le site, les particuliers doivent s'inscrire, choisir une pharmacie et passer leur commande. Une fois celle-ci réalisée par le pharmacien – avec lequel il est possible de chatter en ligne –, la livraison est assurée par un livreur mis à disposition par le site Internet. De quoi aider à faire passer la pilule de la maladie... •

www.mesoigner.fr

Photo Ph. Taris / Sud Ouest